

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Recrutement d'un cabinet pour accompagner le développement organisationnel et commercial des industries et projets pharmaceutiques sénégalais	Numéro du projet G-012071-003 Numéro d'appel d'offres 10041642
--	---

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	4
3.	Conception.....	8
	Conception technique et méthodologique.....	8
	Gestion de projet du contractant (1.6)	9
4.	Concept de ressources humaines	9
	Direction de l'équipe.....	9
	Pool d'expert·e·s en mission de courte durée, composé de d'au moins 4 et d'au plus 6 expert·e·s en mission de courte durée	10
5.	Consignes de calcul	11
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	11
	Aspects de durabilité en matière de voyages	11
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	13
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	14

0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	Jour(s) d'expert·e
TdR	Termes de référence
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)
UE	Union Européenne
TEI MAV+	Team Europe Initiative « Manufacturing and Access to Vaccines, Medicines and Health Technologies in Africa »
SenPharm	Nom du projet (Renforcement de la production vaccinale et pharmaceutique au Sénégal) de la GIZ
IPD	Institut Pasteur de Dakar
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UA	Union Africaine
BPF / GMP	Bonnes Pratiques de Fabrication / Good Manufacturing Practices

1. Contexte

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH est un prestataire de services de la coopération internationale pour le développement durable et l'action éducative internationale. Le projet « Renforcement de la production vaccinale et pharmaceutique au Sénégal » (SenPharm/ Sunu MAV+) de la GIZ est co-financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et l'Union Européenne pour soutenir le gouvernement sénégalais et le secteur privé dans le développement du secteur pharmaceutique. Il fait partie de l'initiative continentale Team Europe « Manufacturing and Access to vaccines, medicines and health technologies in Africa » (TEI MAV+). Le projet travaille sur quatre volets : l'amélioration des conditions-cadres et de la coordination des acteurs (Output 1), le renforcement de la réglementation du secteur (Output 2), ainsi que de la production locale (Output 3) et le développement des formations professionnelles (Output 4). Ainsi, SenPharm s'aligne sur l'objectif du gouvernement sénégalais qui consiste à améliorer l'accès aux médicaments et aux vaccins nécessaires au Sénégal et dans la région économique ouest-africaine de la CEDEAO, et à atteindre la souveraineté pharmaceutique.

Le secteur pharmaceutique sénégalais connaît aujourd'hui une dynamique de transformation portée par l'ambition nationale de renforcer la souveraineté sanitaire. Malgré cette volonté, le pays reste fortement dépendant des importations, qui représentaient plus de 90 % des médicaments et 99 % des vaccins consommés en 2025. Dans ce contexte, le gouvernement sénégalais ambitionne d'atteindre 50 % de production locale de médicaments et d'autres produits de santé à l'horizon 2035. En raison de l'expertise de l'Institut Pasteur de Dakar (IPD) en matière de production du vaccin contre la fièvre jaune, le Sénégal a été choisi par l'Union africaine comme pays prioritaire pour faire avancer l'agenda visant à produire sur le continent, d'ici 2040, 60 % des besoins de l'Afrique en vaccins.

En tant que membre du Réseau international des Instituts Pasteur et reconnu en matière de recherche biomédicale, de santé publique, de surveillance épidémiologique et de production de vaccins, l'IPD joue un rôle stratégique dans la relance de la production vaccinale au Sénégal. Pour répondre à la forte demande régionale et continentale, en particulier pour les vaccins contre la fièvre jaune et la rougeole-rubéole, les conditions d'une reprise de la production commerciale doivent d'abord être réunies. L'IPD rencontre encore plusieurs défis structurelles, administratives et économiques pour relancer la production commerciale et élargir son portefeuille de produits par rapport au potentiel attendu des nouveaux sites de production AfricAmaril et MADIBA.

Le développement de la production locale repose principalement sur les industries pharmaceutiques privées. L'écosystème local dans le secteur reste très restreint. Hormis l'IPD, l'écosystème ne compte que 7 entreprises pharmaceutiques, tandis que quelques autres projets pharmaceutiques sont en cours de lancement. Les entreprises se concentrent essentiellement sur les médicaments génériques. Une seule entreprise assure l'ensemble

du processus de fabrication pour un nombre très limité de produits (par exemple, le paracétamol), en prenant en charge l'intégralité du cycle de fabrication pharmaceutique. Les autres se consacrent principalement au conditionnement secondaire, c'est-à-dire à l'emballage, à l'étiquetage ou au reconditionnement de produits importés ou semi-finis. Plusieurs entreprises prévoient des projets d'expansion et de développement visant à intégrer de nouvelles lignes et étapes de production afin de permettre, à long terme, la fabrication complète de médicaments. Cependant, les industries locales sont confrontées à des défis importants, car l'environnement juridique et commercial n'est pas propice aux investissements (absence d'incitations fiscales et non fiscales, coût élevé de l'énergie, etc.).

Outre les défis structurels, les entreprises font face à des contraintes réglementaires et des exigences de conformité élevées, une maturité organisationnelle hétérogène, une faible formalisation et coordination des processus internes et des capacités commerciales limitées. Ces contraintes freinent leur performance, leur compétitivité et leur accès aux opportunités de marché aux niveaux national et régional. Le secteur privé n'a donc pas encore atteint sa pleine capacité de production.

C'est dans ce cadre que la GIZ, à travers le projet SenPharm prévoit de mobiliser un cabinet spécialisé en développement organisationnel et commercial afin d'accompagner les industries et projets de production pharmaceutique ainsi que l'IPD dans le renforcement de leur fonctionnement interne et de leur compétitivité.

2. Mission du contractant

Le projet mandate le contractant pour accompagner le développement organisationnel et commercial des acteurs du secteur privé sénégalais. Tous les acteurs privés soutenus par le projet SenPharm (une dizaine au total) bénéficieront d'activités de base, telles que des formations communes et des conseils généraux. Jusqu'à 5 entreprises et projets pharmaceutiques devraient être sélectionnés dans le premier trimestre du contrat pour bénéficier d'un accompagnement individuel sur la base de critères prédéfinis, y compris leur degré d'engagement et de transparence ainsi que la pertinence des activités pour le développement de leur entreprise. De plus, un accompagnement individuel sera discuté avec l'IPD. Dans le cas où l'IPD valide formellement l'accompagnement, il bénéficiera d'un appui spécifique et ciblé, en raison de sa structure différente en tant qu'organisme à but non lucratif d'intérêt général.

Les services d'accompagnement comprendront, entre autres, l'analyse des organisations, l'identification des axes d'amélioration, le renforcement des capacités et l'élaboration de feuilles de route stratégiques. Dans ce contexte, le contractant sera responsable de la fourniture des prestations suivantes :

a) La réalisation d'une analyse des structures bénéficiaires afin d'évaluer leur maturité organisationnelle, commerciale et communicationnelle :

La mission débutera par une phase d'analyse auprès des entreprises et projets soutenue par le projet SenPharm. Sur la base d'une analyse initiale les 5 entreprises qui bénéficieront d'un accompagnement individuel seront sélectionnées. En conséquence un diagnostic plus approfondi sera effectué pour les entreprises sélectionnées. Cette étape vise à établir un état des lieux précis et objectif de la situation de chaque structure avant des interventions ciblées. Le diagnostic couvrira l'ensemble des dimensions suivantes :

- Organisation interne : structure organisationnelle, répartition des rôles et responsabilités, processus internes et mécanismes de coordination ;
- Gouvernance : modes de prise de décision, dispositifs de contrôle interne et de pilotage stratégique ;
- Performance commerciale : pratiques et stratégies commerciales, portefeuille clients, positionnement sur le marché et outils de gestion de la relation client ;
- Communication institutionnelle : dispositifs de communication corporate, image de marque, supports et canaux de communication utilisés.

Le contractant assura que l'analyse sera basé sur une méthodologie appropriée qui sera partagée avec et validée par le projet SenPharm avant la mise en œuvre.

b) L'identification des principaux axes d'amélioration et l'élaboration de recommandations opérationnelles adaptées aux besoins spécifiques de chaque structure :

Sur la base des résultats du diagnostic, le contractant élaborera, pour chaque entreprise bénéficiaire, des recommandations personnalisées. Les recommandations seront soumises à l'entreprise sous forme d'un rapport/ une présentation et discutée avec celle-ci en détail lors d'un atelier ou une réunion. L'objectif sera d'identifier en collaboration étroite avec les entreprises les insuffisances, dysfonctionnements détectés, et de proposer des pistes d'amélioration concrètes, hiérarchisées et adaptées à leur contexte spécifique. Sur cette base des feuilles de routes individuels pour la transformation organisationnelle seront élaborées.

Les recommandations porteront sur les trois dimensions clés de la mission – organisationnelle, commerciale et communicationnelle – et seront formulées de manière opérationnelle, c'est-à-dire directement actionnables par les équipes de l'entreprise, avec des indicateurs de suivi clairs.

c) Le renforcement des compétences des équipes dirigeantes et opérationnelles à travers des formations ciblées

Sur la base du diagnostic des formations spécifiques et ciblées seront proposées à chaque entreprise et projets bénéficiant de l'accompagnement individuel. Où possible et opportun des formations communes avec plusieurs entreprises seront organisées afin d'économiser les ressources. Les entreprises et projets soutenus par le projet SenPharm qui ne bénéficieront pas d'un accompagnement individuel par le contractant peuvent bénéficier d'un nombre restreint des formations de base.

Les formations viseront à renforcer des compétences des équipes, tant au niveau dirigeant qu'opérationnel. Entre autre, elles aideront les entreprises à améliorer les pratiques de gouvernance et de management, renforcer la performance et les compétences commerciales et préparer les équipes à interagir efficacement avec des partenaires, clients et investisseurs internationaux.

Les formations seront dispensées principalement en présentiel, sur site, selon une modalité adaptée aux besoins identifiés : format individuel (par entreprise) ou collectif (sessions regroupant plusieurs entreprises bénéficiaires partageant des besoins communs). Le contractant sera également responsable pour recueillir et analyser les retours des participants sur les formations, et communiquer le nombre de participants au projet SenPharm (ventilé par sexe).

d) L'appui à la mise en œuvre des modèles organisationnels et commerciaux ciblés

Au-delà du diagnostic et des recommandations, le prestataire assurera un accompagnement individualisé de chaque structure dans la mise en œuvre effective des changements préconisés. Cet accompagnement opérationnel suivra les feuilles de route et inclura, entre autres : des séances de coaching régulières auprès des structures, le développement d'outils opérationnels sur mesure, ainsi qu'un suivi de la conduite du changement, afin de s'assurer de l'appropriation des nouvelles pratiques par les équipes et d'ajuster l'accompagnement en fonction des difficultés rencontrées. L'objectif est de garantir que les recommandations issues du diagnostic se traduisent en améliorations concrètes et durables au sein de chaque structure bénéficiaire.

e) Suivi et évaluation

Des indicateurs de succès seront définis pour la mise en œuvre des feuilles de route entre le contractant et les structures bénéficiaires, et leur statut sera évalué régulièrement. Le contractant accompagnera les structures dans le développement et l'exécution d'un système de suivi qui permettra de mesurer régulièrement les progrès réalisés et de documenter les résultats.

Outre les entreprises et projets pharmaceutiques, la mission vise à fournir un accompagnement ciblé à l'IPD. L'IPD a récemment bénéficié d'un audit organisationnel ainsi que de travaux de transformation impliquant ses équipes internes. Les résultats de ces processus seront discutés entre le contractant et l'IPD afin d'identifier et de valider des mesures de soutien pertinentes. Dans le cas où un accompagnement ciblé serait validé par la direction de l'IPD, celui-ci se basera sur les recommandations et extrants déjà disponibles. L'objectif sera de soutenir la mise en œuvre opérationnelle des chantiers prioritaires sélectionnés. Le contractant appuiera la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic organisationnel, avec un focus sur (i) le développement et l'optimisation de la Supply Chain industrielle et (ii) la stratégie commerciale, le développement des affaires et l'accès aux marchés :

- Accompagnement au développement et opérationnalisation d'une Supply Chain industrielle intégrée au service des activités de recherche, de production et de distribution de l'IPD incluant les fonctions d'approvisionnement, de planification, de stockage, de distribution et de gestion des risques liés aux activités industrielles et de bioproduction.
- Développement et appui à l'opérationnalisation de la stratégie commerciale, du développement des affaires et de l'accès aux marchés, en cohérence avec les ambitions scientifiques, industrielles et de formation de l'IPD. Cet axe couvrira notamment le positionnement des offres de l'Institut, la structuration des mécanismes de développement commercial, l'amélioration de l'accès aux marchés nationaux et internationaux, le renforcement des partenariats stratégiques à vocation commerciale ainsi que l'optimisation des outils de pilotage et de gestion de la relation client pour les plateformes technologiques, les laboratoires biomédicaux, les activités de diagnostic, le LSAHE (Laboratoire de Sécurité Alimentaire et d'Hygiène de l'Environnement), les activités de formation et les futures activités industrielles

Dans ce contexte, le prestataire fournira les mêmes prestations que celles prévues pour les autres structures bénéficiaires, telles que décrites aux points b) à e), le diagnostic décrit au point a) étant déjà disponible.

En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournit les rapports suivants :

- Contributions aux rapports destinés aux commettants de la GIZ (2-3 pages en janvier 2027 et en août 2027) ;
- Rapport final succinct relatifs aux résultats du projet (de 5 à 10 pages).

Le coordonne régulièrement avec la GIZ sur l'avancement des prestations contractées. La gestion, le partage et l'utilisation des informations et des données des structures soutenues devront respecter les règles de confidentialité ainsi que les politiques internes des celles-ci.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	No. de jours d'expert	Date, lieu, responsable
Kick-off du contrat et coordination régulière avec l'équipe de GIZ (y inclus contribution aux rapports)	7	Dès le début du contrat, en ligne, Chef d'équipe
Réalisation du diagnostic auprès des entreprises bénéficiaires	52	Q4 2026, à Dakar et en ligne, Pool d'experts
Soumission et validation des rapports de diagnostic et des feuilles de route	28	Décembre 2026, en ligne, Pool d'experts / 1 jour du Chef d'équipe
Organisation des formations de base et individuelles	41	Q4 2026-Q1 2027, à Dakar et en ligne, Pool d'experts
Accompagnement individualisé des entreprises basé sur les feuilles de route (coaching, mise en place d'outils et suivi des progrès)	72	Q1-Q3 2027, à Dakar et en ligne, Pool d'experts,
Réunion de restitution finale et soumission du rapport final de mission	5	Septembre 2027, en ligne, Chef d'équipe
Total	205	

Durée de la mission : **du 05 octobre 2026 au 30 novembre 2027**

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant

comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires.

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.6.1).

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution (1.6.2).

Le soumissionnaire doit décrire son concept de soutien technique. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément au point 3.1 des Conditions générales de la GIZ (1.6.3) :

- contrôle des prestations ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- responsabilité du contractant pour ses expert·e·s ;
- gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
 - gestion administrative du projet.

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe

Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales et internationaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (master) en administration des affaires, gestion des ressources humaines, économie, finances, gestion de projet ou des qualifications similaires.
- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C2 en Français
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 8 années d'expérience dans le secteur le développement organisationnel des entreprises privées
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 5 années dans l'élaboration de stratégies, communication (3 points), gestion des ressources humaines (3 points), soutien aux organisations en transition et nouvellement créées (4 points).
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 2 années d'expérience de direction comme chef·fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise
- Expérience régionale (2.1.6) : 3 années d'expérience dans des projets en Afrique (5 points), dont 1 année dans des projets menés au Sénégal (5 points)
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) : 2 années d'expérience dans des projets de Coopération au Développement

Pool d'expert·e·s en mission de courte durée, composé de d'au moins 4 et d'au plus 6 expert·e·s en mission de courte durée

On calcule pour l'évaluation de la partie technique une moyenne des qualifications de tou·te·s les expert·e·s du pool indiqué·e·s. En vue de l'évaluation, veuillez envoyer pour chaque membre du pool un CV (cf. chapitre 7 « Consignes relatives au format de l'offre »).

Tâches relevant du pool d'expert·e·s en mission de courte durée

- Réaliser les diagnostics organisationnels, commerciaux et communicationnels des structures bénéficiaires ;
- Identifier les axes d'amélioration et formuler des recommandations opérationnelles adaptées ;
- Concevoir et animer des formations ainsi que des activités de coaching pour les équipes bénéficiaires ;
- Appuyer la mise en œuvre des modèles organisationnels et commerciaux cibles ainsi que la conduite du changement.
- Elaborer des recommandations stratégiques, des feuilles de route et des rapports de mission.

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s en mission de courte durée

- Formation (2.6.1) : 4 expert·e·s titulaires d'un diplôme universitaire (master) en économie, administration des affaires, finances, pharmacie ou une discipline équivalent
- Langue (2.6.2) : 4 expert·e ayant des connaissances de niveau C1 en Français
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : 4 expert·e·s ayant chacun·e 5 années d'expérience dans le développement organisationnel (6 points), 4 expert·e·s ayant chacun·e 01 année d'expérience dans le secteur pharmaceutique (4 points)
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : 4 expert·e·s ayant chacun·e 2 années d'expérience dans l'appui organisationnel ou stratégique aux PME
- Expérience régionale (2.6.5) : 4 expert·e·s ayant chacun·e 2 années d'expérience dans la région Afrique sub-saharienne (7 points), 4 experts ayant 1 année d'expérience dans le pays Sénégal (3 points)

- Expérience de la coopération au développement (2.6.6) : 4 expert·e·s ayant chacun·e 1 année d'expérience de la Coopération au Développement

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'émobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant :

Jours d'honoraires	Nombre d'expert-e-s	Nombre de jours par expert-e	Total	Observations
Désignation : chef-fe d'équipe	1	13	13	
Désignations : pool d'expert-e-s en mission de courte durée	Minimum, 4 maximum 6		192	192 pour tous les experts au niveau du pool
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	44	48,00	2.112,00	1 mission de 10 jours de travail + 2 jours de weekend (*2 experts) et 2 missions de 5 jours de travail (*2 experts), 64 jours en total
Indemnités journalières jours de voyage	12	32,00	384,00	Indemnités journalières réduites pour les jours d'arrivée
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	44	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Nuitées hors d'Allemagne : À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.

				Pour les missions au Sénégal voir le lien : Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026
Frais de visa	6	50,00	300,00	Sur présentation de justificatifs
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	6	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Voyage (vols aller-retour) jusqu'au lieu de la fourniture des prestations (Sénégal), sur présentation de justificatifs
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	12	70,00	840,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de 840 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Frais de déplacement (train, voiture particulière)	1	1.800,00	1.800,00	Pour les déplacements à l'intérieur du pays d'intervention, transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc., sur présentation de justifs
Autres coûts	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Rémunération flexible	1	5.000	5.000,00	Un budget de 5.000 EUR est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ assurent les prestations suivantes :

- Logistique pour les ateliers y compris la réunion de restitution finale et des ateliers proposés dans les feuilles de route à développer par structure bénéficiaires (v. 2.b)

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 8 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue française.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». **Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds.** Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.